



La conseillère d'Etat,  
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L. 511-2 et L. 555-1 ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés en qualité de juges des référés de la Cour administrative d'appel de Paris, y compris pour statuer sur les appels formés contre les décisions rendues par les juges des référés des tribunaux administratifs de son ressort :

- Mme Martine DOUMERGUE, première vice-présidente de la Cour ;

- M. Alain BARTHEZ, Mme Julienne BONIFACJ, M. Stéphane CARRERE, Mme Virginie CHEVALIER-AUBERT, M. Philippe DELAGE, M. Ivan LUBEN, Mme Anne MENASSEYRE, Mme Sylvie VIDAL, présidents de chambre ;

- Mme Colombe BORIES, Mme Servane BRUSTON, M. Stéphane DIEMERT, M. Rudolph d'HAËM, Mme Perrine HAMON, Mme Marianne JULLIARD, M. Olivier LEMAIRE, Mme Audrey MILON, M. Jean-Christophe NIOLLET, Mme Cécile VRIGNON-VILLALBA, présidents assesseurs.

**Article 2** : Les présentes désignations abrogent et remplacent celles résultant de toutes décisions antérieures ayant le même objet.

Fait à Paris, le 25 février 2025

**Signé**

Pascale FOMBEUR